

Lundi 19 juin 1967.

Aide de la Confédération aux  
victimes du conflit au Proche Orient.

Département politique. Proposition du 16 juin 1967 (annexe).  
Département des finances et des douanes. Rapport joint du  
19 juin 1967 (adhésion).

Vu le rapport du département politique auquel le département  
des finances et des douanes se rallie, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. Le département politique est autorisé à prélever le montant de 750'000 francs en faveur des victimes du conflit au Proche Orient sur le crédit de 43 millions mis à disposition du Conseil fédéral par arrêté fédéral du 30 novembre 1966 pour la poursuite des oeuvres d'entraide internationales pendant la période 1967/1969.
2. Le département politique affectera ce montant en principe aux actions de secours entreprises par l'UNRWA, la FAO, l'UNICEF et la Croix-Rouge suisse.
3. Le département politique informera le département des finances et des douanes de toute décision au sujet de la répartition du dit montant de 750'000 francs.
4. Communiqué est diffusé à la presse.

Extrait du procès-verbal au département politique (30 exemplaires) pour exécution et au département des finances et des douanes pour information.

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

*Keller*

o.222.Proche Orient. - MI/pc

Berne, le 16 juin 1967

DistribuéeA u C o n s e i l f é d é r a lAide de la Confédération  
aux victimes du conflit  
au Proche Orient

Dans le cadre du problème humanitaire engendré par le conflit au Proche Orient, le Conseil fédéral a décidé le 13 juin 1967 d'accorder au Comité international de la Croix-Rouge un don de 250'000 francs en faveur des victimes de ces hostilités, au titre de premier secours.

Il était prévu d'emblée que la Confédération compléterait cette aide par d'autres contributions qui marqueraient toute l'importance de ses préoccupations humanitaires et son active solidarité envers les populations touchées par la guerre. Le Conseil fédéral s'est réservé d'élargir son aide dès qu'il aurait pu se faire une idée plus précise de l'étendue des besoins.

Les informations qui nous sont parvenues montrent que les problèmes sont aussi graves que nombreux. Au premier plan, doivent être placés les besoins immenses et impérieux qu'éprouvent les multitudes de réfugiés arabes en Jordanie et en République Arabe Syrienne. Ces réfugiés qui sont plus de cent mille manquent de tout: de vivres, de vêtements, de logements et de médicaments. Dans les zones occupées par les troupes israéliennes, les populations sont exposées à des privations bien que les autorités de Tel Aviv affirment être en mesure d'assurer leur ravitaillement. On note cependant un mouvement continu de ces populations qui passent le Jourdain pour gagner

- 2 -

Amman. Il n'est pas possible de déterminer si ces personnes sont chassées ou invitées à partir. Instinctivement du moins elles se dirigent vers l'est. Des problèmes angoissants se posent et vont se poser en raison de l'afflux de ces réfugiés vers la capitale jordanienne. Des mouvements du même genre se manifestent également de Damas en direction du nord de la Syrie. Depuis peu, des secours se sont organisés. Des camps se montent à la hâte. Pour éviter une situation plus catastrophique encore, il faut de toute urgence que les organisations internationales d'entraide qui sont déjà sur place soient mises à même matériellement de faire face à leurs tâches.

C'est ainsi que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche Orient (UNRWA), dont le siège est à Beyrouth, s'est vu d'un jour à l'autre placé devant des difficultés quasi insurmontables. Ses moyens suffisaient à peine pour pourvoir aux soins et au ravitaillement des réfugiés palestiniens dont il s'occupait déjà avant l'éclatement des hostilités. Il doit maintenant non seulement continuer de prendre soin de ses protégés, mais encore secourir des milliers de nouveaux réfugiés. Il s'efforce d'apporter toute l'aide nécessaire. Il a adressé aux Gouvernements membres en date du 14 juin un pressant appel mentionnant les lourdes responsabilités qui lui incombent. Il les a priés de venir en aide auxdits réfugiés en offrant à l'UNRWA des contributions en espèces ou en mettant à sa disposition des produits médicaux de première nécessité, notamment des antibiotiques et du matériel de pansement. Des fonds sont également nécessaires pour l'achat urgent de tentes, et de véhicules de l'UNRWA perdus ou endommagés au cours des hostilités.

De son côté, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) étudie la mise sur pied d'un programme massif d'aide alimentaire. Cette

- 3 -

organisation a prévu de faire appel à une haute personnalité suisse pour effectuer sur place une mission d'exploration en vue de soumettre ensuite des propositions aux Etats membres. Elle a approché à cet effet les anciens Conseillers fédéraux Wahlen et Petitpierre ainsi que le Ministre Burckhardt qui ont tous trois dû malheureusement renoncer à ce mandat pour des raisons personnelles majeures. Le Département a suggéré à la FAO de faire appel à M. Marcuard, Délégué du Conseil fédéral à la coopération technique.

De plus, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) s'est immédiatement préoccupé du sort des enfants arabes qui ont dû quitter leur domicile sous l'empire des derniers événements. Une première tranche de 200'000 dollars a été attribuée pour la fourniture des premiers secours. Les Etats membres seront invités à se prononcer sur l'octroi de contributions extraordinaires pour l'organisation d'un programme d'assistance amplifiée.

En ce qui concerne le Comité international de la Croix-Rouge, ses actions sur place sont multiples. Elles vont des opérations concernant le transport des blessés, l'échange des prisonniers et d'autres activités découlant des Conventions de Genève, aux efforts réclamés par le sauvetage des soldats égyptiens errant dans le Sinaï et par le sort préoccupant des communautés juives en Syrie, en RAU, en Jordanie et surtout en Libye. Pour sa part, la Croix-Rouge suisse oeuvre en étroite relation avec le CICR, à la disposition duquel elle a déjà remis des envois importants de médicaments. Aujourd'hui même elle achemine au Proche Orient par l'avion spécial du CICR un don de vêtements et de couvertures représentant une valeur de 70'000 à 90'000 francs. Elle souhaite pouvoir intensifier son aide et compter sur un appui substantiel du Gouvernement suisse.

- 4 -

Il ressort des informations dont dispose le Département que les contributions des pays étrangers aux nombreuses actions de secours qui s'organisent aux échelons les plus divers se chiffrent par millions de dollars. Nous citerons, à titre d'exemple, la contribution du Gouvernement suédois. Ce dernier a fait au CICR un don de 200'000 dollars et à l'UNRWA, ce même gouvernement a octroyé la somme très importante de deux millions de dollars.

Sur la base du tableau général qui vient d'être esquissé, le Département politique estime qu'il conviendrait que la Confédération apportât une aide complémentaire particulièrement généreuse d'autant plus que cette aide profiterait avant tout aux populations arabes -- leurs besoins sont les plus étendus - et permettrait d'introduire un élément d'équilibre au regard des dons considérables qu'auront recueilli en faveur d'Israël des organisations privées et en particulier le Comité d'action "Pro Israël".

Vu que les organisations actuellement à l'oeuvre en faveur des victimes du conflit ne peuvent pas encore préciser l'importance des dépenses qu'elles vont devoir assumer, nous ne sommes pas à même de prévoir d'ores et déjà les montants que nous aurions lieu de leur allouer. C'est pourquoi, nous vous demandons de libérer un montant global en laissant au Département politique le soin de procéder à sa répartition entre la Croix-Rouge suisse et les organisations internationales en question et cela à la lumière des informations supplémentaires qu'il aura recueillies.

Nous proposons le montant global de 750'000 francs ce qui porterait à un million l'aide extraordinaire de la Confédération aux victimes de la guerre au Proche Orient.

Le montant de 750'000 francs précité serait mis, comme celui de 250'000 francs alloué par décision

- 5 -

du 13 juin au CICR, à la charge du crédit de 43 millions mis à disposition du Conseil fédéral par arrêté fédéral du 30 novembre 1966 pour la poursuite des oeuvres d'entraide internationale durant la période 1967/1969. Il est évident qu'il s'agit d'un montant important au regard du crédit de programme dont nous disposons, mais les circonstances sont telles que le Gouvernement suisse se doit de marquer par un geste tangible et efficace sa solidarité sur le plan humanitaire.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de

p r o p o s e r

1. Le Département politique est autorisé à prélever le montant de 750'000 francs en faveur des victimes du conflit au Proche Orient sur le crédit de 43 millions mis à disposition du Conseil fédéral par arrêté fédéral du 30 novembre 1966 pour la poursuite des oeuvres d'entraide internationales pendant la période 1967/1969.
2. Le Département politique affectera ce montant en principe aux actions de secours entreprises par l'UNRWA, la FAO, l'UNICEF et la Croix-Rouge suisse.
3. Le Département politique informera le Département des finances et des douanes de toute décision au sujet de la répartition dudit montant de 750'000 francs.
4. Le communiqué ci-joint est diffusé.

Annexe:

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

1 communiqué

Pour rapport joint au Département des finances et des douanes et Extrait du procès-verbal au Département politique (200 exemplaires) pour exécution et Département des finances et des douanes pour information.